

vernement, il proposa l'ajournement de la Chambre, mais sa motion fut rejetée. C'est de cette manière qu'on nous permit de discuter librement le problème du chômage.

Le 24 avril, l'honorable député de Bow-River (M. Garland) demanda au Gouvernement s'il avait l'intention de convoquer une conférence fédérale au sujet du chômage. Le premier ministre lui répondit en ces termes :

L'honorable membre sera informé de la chose en temps et lieu, si une telle conférence a lieu.

Le 25 mai, l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) signala au Gouvernement, et tout particulièrement au ministre intérimaire du Travail (M. Gordon) que la situation du chômage était désespérée dans la cité de Nanaimo, et le pria de s'en occuper immédiatement. Le ministre répondit que la question relevait entièrement de la province, nonobstant les déclarations du premier ministre pendant la campagne électorale, alors que ce dernier prétendit que cette question était d'importance nationale et qu'il fallait lui trouver une solution nationale.

Le 26 mai, lorsqu'on proposa de former la Chambre en comité des subsides, l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) soutint qu'il était urgent de convoquer une conférence. Une longue discussion suivit, mais personne n'ouvrit la bouche du côté du Gouvernement. Le 8 juin, l'honorable député de Comox-Alberni signala de nouveau cette question, mais l'Orateur suppléant déclara que la discussion était irrégulière. Le 29 juin, l'honorable député de Kenora-Rainy-River revint à la charge et le premier ministre lui répondit dans les termes suivants :

Nous ferons une déclaration en temps opportun. . . Le soulagement du chômage n'incombe pas en premier lieu au gouvernement fédéral.

Cela vous démontre quel cas il faisait de la théorie préconisée pendant toute la campagne électorale, d'un bout à l'autre du pays, alors qu'il s'engageait à mettre fin au chômage par des moyens fédéraux.

Le 30 juin, l'honorable député de Willow-Bunch (M. Donnelly) attira l'attention du Gouvernement sur la situation terrible qui existait dans la Saskatchewan, et voici quel fut la réponse du premier ministre :

C'est aux autorités municipales et aux provinces qu'il appartient d'abord de secourir les indigents,

C'est de cette manière que le Gouvernement procéda jusqu'au 29 juillet lorsqu'il présenta un projet de loi. Le premier ministre s'exprima alors en ces termes :

Ce qui nous préoccupe, c'est la situation qui existe ici, et la détresse d'un grand nombre de Canadiens qui manqueront du nécessaire et connaîtront la misère cet hiver si des mesures extraordinaires ne sont prises pour apporter re-

mède à cette situation. Sachant cela, c'est notre premier devoir de leur venir en aide.

Durant la brève session de septembre dernier et celle qui tire à sa fin, le Gouvernement a fait tout en son pouvoir pour renforcer notre armature économique et enrayer la vague de dépression qui nous envahissait.

J'oserai dire que ses efforts n'ont eu d'autres résultats que de plonger le pays dans l'état économique désespéré que nous constatons aujourd'hui et d'augmenter le chômage au point actuel. Dans ma partie de l'Ontario, il existe un sentiment de malaise et de mécontentement que l'on peut difficilement cacher au sujet de la méthode adoptée par le gouvernement actuel pour diriger les affaires du pays, particulièrement dans le domaine économique et dans le domaine du chômage.

A l'occasion d'une visite récente chez moi, j'ai rencontré un citoyen éminent, un conservateur convaincu, mais un homme d'une intégrité inattaquable. Il avait représenté son canton au conseil du comté pendant plusieurs années. Voici quelles furent ses premières paroles : "Que faites-vous à Ottawa, vous les députés?" Je lui expliquai que nous étions pieds et poings liés, que nous, les libéraux, ne pouvions rien faire, que nous avions un premier ministre aux allures autocratiques, et bien qu'il fût entouré de ministres qui devraient faire bonne figure, cependant ils semblaient se comporter comme des favoris à ses pieds. Mon ami ne me laissa pas dire une autre parole. "Mac", dit-il, "vous savez quel parti j'ai toujours appuyé, mais je puis vous affirmer que le Gouvernement se demanderait où sont allés ses partisans dans cette partie de la province, si on nous donnait l'occasion de voter."

J'exprime l'opinion de tous les honorables membres de cette Chambre, je crois, en disant que nous nous sommes réunis ici le 4 février avec l'intention de participer au travail de la Chambre et d'en faciliter l'accomplissement avec toute la célérité possible. C'est bien ce qu'a démontré l'attitude de ce côté (*la gauche*), du moins puisque nous avons adopté l'Adresse en moins de deux jours. Nous l'avons fait pour deux raisons : d'abord parce que le discours du trône ne contenait rien et ensuite parce que nous ne voulions d'aucune manière retarder le travail de la Chambre. Depuis ce temps nous n'avons plus entendu parler que de la question du chômage dans cette enceinte.

Comme je l'ai dit, la résolution que j'ai lue et à laquelle donnera suite le projet de loi que l'on nous présentera confère au Gouvernement le pouvoir d'aller droit au but en ignorant les droits constitutionnels du Parlement et de faire tout ce qu'il lui plaira d'entreprendre sans demander quoi que ce soit aux membres de la Chambre des communes. C'est tout simplement fouler aux pieds le principe le plus élémentaire du gouvernement constitutionnel,